

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

Qui commet M. de Flesselles, Conseiller d'État, au lieu & place de M. Lenoir, pour composer avec M.rs les Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police de la ville de Paris, & avec les deux Maîtres des Requêtes Commissaires, la Commission établie pour les Impositions de la ville de Paris.

Du 15 Juin 1786.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

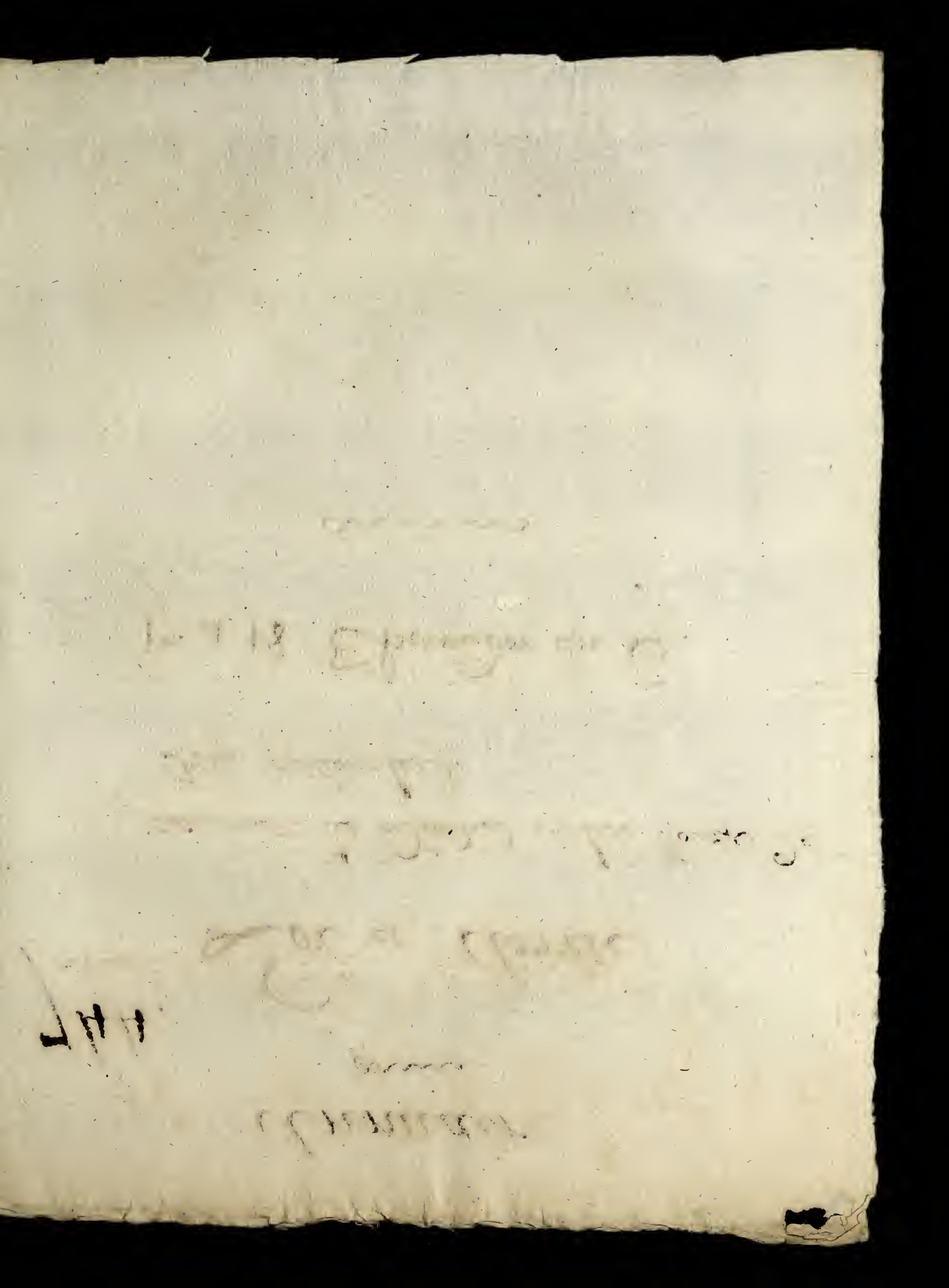
VU par le Roi, étant en son Conseil, l'arrêt rendu en icelui le 6 février dernier, par lequel Sa Majesté a ordonné que la Commission établie pour les Impositions de Paris, en exécution des arrêts de son Conseil des 13 novembre 1785, & 14 janvier 1786, seroit composée du sieur Lenoir, Conseiller d'État, des sieurs le Peletier, aussi Conseiller d'État, Prévôt des Marchands de la ville de Paris, & de Crosne, Maître des Requêtes honoraire, Lieutenant général de Police,

& de leurs ſucceſſeurs dans leſdites places de Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police, & des ſieurs Huet d'Ambrun & de Granvelle, Maîtres des Requêtes; & le ſieur Lenoir ayant très-humblement ſupplié Sa Majeſté de lui permettre de remettre entre ſes mains ſa place dans ladite Commiſſion des Impoſitions de Paris, attendu que les occupations que lui impoſent les autres marques de confiance dont Sa Majeſté l'a honoré, ne lui permettroient point de donner à la ſuite des affaires portées dans cette Commiſſion, tout le temps néceſſaire : Ouï le rapport du ſieur de Calonne, Conſeiller ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a commis & commet au lieu & place du ſieur Lenoir, Conſeiller d'État, le ſieur de Fleſſelles, auſſi Conſeiller d'État, pour compoſer avec les ſieurs Prévôt des Marchands & Lieutenant général de Police de la ville de Paris, & avec les deux Maîtres des Requêtes Commiſſaires, la Commiſſion établie pour les Impoſitions de ladite ville de Paris, par les arrêts du Conſeil des 13 novembre 1785 & 14 janvier 1786. Ordonne Sa Majeſté que ledit ſieur de Fleſſelles prendra ſa place entre les Magiſtrats compoſant ladite Commiſſion, en ſa qualité de Conſeiller d'État & ſuivant ſon rang d'ancienneté.

FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le quinze juin mil ſept cent quatre-vingt-ſix.

Signé LE B.^ON DE BRETEÜIL.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1786.



Annuaire.

744.

Loi et Arrêté

concernant les Décadis et les Jours de Fêtes nationales.

17 et 18 Thermidor an 6.